

### JOURNÉES DE PRÉACCUEIL À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

| Mardi 22 août 2023  | Jeudi 24 août 2023   |
|---|--|
| <p>Pour les élèves de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire</p> <p><b>VOUS DEVREZ PRENDRE RENDEZ-VOUS</b> AVANT DE VOUS PRÉSENTER À L'AIDE DU LIEN QUI VOUS SERA ENVOYÉ AU MOIS D'AOÛT.</p> <p>Voici les blocs qui seront disponibles :<br/>9h30 à 12h / 13h à 16h30 / 17h15 à 19h15</p> | <p>Pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire</p> <p><b>RENCONTRE OBLIGATOIRE</b> À L'AUDITORIUM ET PRÉSENTATION EN CLASSE PAR LE TUTEUR DU GROUPE DE VOTRE ENFANT.</p> <p><i>À LA FIN DE LA RENCONTRE, PRÉVOIR ENVIRON 1 H POUR FAIRE LES DIFFÉRENTS POSTES DU PRÉ-ACCUEIL.</i></p> <p>Les rencontres par sous-groupes débuteront à 15 h. L'heure précise du RDV avec le tuteur vous sera acheminée par courriel dans la semaine du 14 août 2023.</p> |

### À SAVOIR AVANT DE VOUS PRÉSENTER À L'ÉCOLE

**Accès à l'école :** PORTE R-08 qui donne sur le débarcadère des autobus à l'arrière de l'école.

#### Documents à avoir en votre possession :

- La fiche urgence santé dûment complétée;
- Fiche d'inscription aux activités parascolaires complétée et signée (si désiré). Aucun paiement lors du préaccueil ne sera accepté;
- Coupon-réponse pour le club culturel (si désiré).

**Photo scolaire :** Assurez-vous que votre enfant porte une tenue adéquate. 

**Casier :** Le numéro du casier sera attribué lors de cette journée; il est donc suggéré que votre jeune ait déjà choisi son partenaire (*pour les élèves de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> sec.*). Toutefois, les casiers ne seront pas nécessairement accessibles à ce moment. Les cadenas seront fournis par l'école. 

**État de compte :** Il sera envoyé par courriel le 17 août 2023. Vous ne devez pas l'imprimer, car une copie papier à jour vous sera remise lors du préaccueil. Celui-ci est payable par **paiement Internet** (prévoir 48 h avant la journée de votre pré-accueil), **paiement direct**, **carte de crédit** (Visa, Mastercard), **argent comptant ou chèque**.

#### Sommes dues en 2022-2023 :

- La loi sur l'instruction publique nous autorise à facturer les parents pour le matériel appartenant à l'école qui n'a pas été rapporté ou qui a été abîmé. Toutefois, il vous sera possible de rapporter ledit matériel lors du préaccueil. Votre état de compte sera alors ajusté;
- S'il reste un solde sur votre état de compte 2022-2023, celui-ci sera ajouté à votre état de compte 2023-2024.

**COOP :** Les articles que vous devez vous procurer à la COOP ne sont pas inclus sur l'état de compte de l'école. Ces frais sont payables directement à la COOP par **paiement direct**, **carte de crédit** ou **argent comptant**. **AUCUN CHÈQUE**. *N'oubliez pas la carte de membre pour bénéficier du prix membre!*

### HORAIRE DE L'ÉCOLE

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| ARRIVÉE :   | 9 h 30            |
| Période 1 : | 9 h 35 à 10 h 50  |
| Période 2 : | 11 h 05 à 12 h 20 |
| Diner :     | 12 h 20 à 13 h 20 |
| Période 3 : | 13 h 30 à 14 h 45 |
| Période 4 : | 15 h 00 à 16 h 15 |
| Départ :    | 16 h 25           |